Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251215-DELIB2025_76-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 15 décembre 2025

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 13
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Monsieur Stéphane SAMZUN - Madame Andrée LOREAL –- Monsieur Eric SAMZUN- Monsieur Pierre-Yves LE GAL – Madame Evelyne LOREAL -Madame Marie-Christine de la HOGUE – Mme Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH -Monsieur Eric DELANOE – Madame Valérie LE BIHAN.

Absent excusé ayant donné procuration :
Monsieur Gaël GIRARD à Madame Hélène JUGEAU.

Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2025-76
OBJET : FORME D'HABITAT et PAYSAGES BELLILOIS : un guide pour construire l'avenir – convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du Morbihan.

CONSIDÉRANT les missions portées par l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE),

CONSIDÉRANT que le plan de paysage de Belle Ile, porté par la Communauté de Communes, fixe l'objectif de qualité paysagère : « Repenser les formes urbaines face aux transitions, tout en préservant l'identité belliloise »,

CONSIDÉRANT que les 4 plans locaux d'urbanisme de Belle Ile garantissent la persistance de l'identité belliloise des formes urbaines, que leurs approbations récentes justifient la mise à jour du guide graphique « Construire à Belle Ile », que les évolutions sociétales et appelées par les transitions imposent d'interroger l'évolution des formes urbaines,

VU la délibération n°25-146-B11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du 29 juillet 2025, par laquelle une convention globale de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE) a été signée par l'intercommunalité (pour elle-même et ses communes membres),

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251215-DELIB2025_76-DE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan propose de porter le projet « Formes d'habitat et paysages bellilois : un guide pour construire l'avenir ». Ce projet sera porté dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes (au titre du Plan Paysage) et les communes (au titre des plans locaux d'urbanisme), qui précise les modalités de mise en œuvre technique et financière. Le plan de financement du projet est défini comme suit :

Dépenses supportées par les CAUE	
Frais salariaux	39 647 €
Fraise de structure	5 947 €
Total	**45 594 €**

Recettes	
Europe – FEADER (LEADER Pays d'Auray)	36 476,00 €
Communauté de Communes de Belle Ile en mer	1 823,60 €
Commune de Bangor	1 823,60 €
Commune de Le Palais	1 823,60 €
Commune de Locmaria	1 823,60 €
Commune de Sauzon	1 823,60 €
Total	**45 594 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention relative au projet 2025-2026 « formes d'habitat et paysages bellilois : un guide pour construire l'avenir » et les avenants nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Bangor
Le 15 décembre 2025
Le Maire
Annaïck HUCHET

